

Orvault, le 18 octobre 2026,

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AMF 44 appelle au rassemblement devant les mairies lundi 19 octobre

À la suite de l'appel de l'Association des maires de France (AMF), l'AMF 44 appelle les maires, les conseils municipaux et l'ensemble des citoyens qui le souhaitent à se rassembler devant les mairies de Loire-Atlantique, lundi 19 octobre à partir de midi. De nombreuses mairies du département organisent également des rassemblements à cette occasion.

Les incendies de mairies et de bâtiments publics, les dégradations et les pillages de commerces, à Limoges, Marseille, Bordeaux, Calais, Grenoble, mais aussi dans plusieurs villes de Loire-Atlantique, comme Nantes et Saint Nazaire, ne sont pas de simples actes de vandalisme. Ils visent nos institutions publiques et, plus gravement encore, les libertés publiques de tous les Français.

L'AMF 44 condamne avec la plus grande fermeté ces violences. Elle exprime son soutien aux maires, aux équipes municipales, aux habitants et aux commerçants touchés, ainsi que sa reconnaissance aux forces de l'ordre et aux services de secours mobilisés.

Rodolphe AMAILLAND, président de l'AMF 44, rappelle :

« La mairie est un véritable symbole : elle est la maison commune de toutes et de tous. S'y attaquer, c'est s'en prendre à ce qui nous rassemble : la République, la démocratie locale et l'intérêt général. Face à ces violences, nous devons être unis pour défendre nos institutions et faire vivre la République des maires, au service de toutes et de tous. »

L'AMF 44 condamne également les attaques visant les sapeurs-pompiers et les forces de l'ordre, dont l'engagement quotidien est essentiel à la protection de nos concitoyens et au maintien de l'ordre public.

Face à ces violences, l'AMF 44 appelle au rassemblement et à l'unité. C'est toute la République des maires, celle des communes, de la proximité et de l'engagement républicain, qui doit faire entendre sa voix.

La priorité doit être au rétablissement de l'ordre public et à la protection des personnes, des biens et des libertés fondamentales. Aucune colère, aucune revendication légitime ne saurait justifier que l'on s'en prenne aux institutions démocratiques et à ceux qui les font vivre.